

## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres de la Commission d'équivalence des diplômes universitaires étrangers

A.Gt 30-06-2008

M.B. 14-10-2008

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques, notamment l'article 36;

Vu le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités, spécialement l'article 162;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1996 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des diplômes ou certificats d'études étrangers aux grades académiques modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 avril 2004;

Vu les propositions de l'Université de Liège, de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université Catholique de Louvain et conformément à celles-ci,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la Commission d'équivalence visée à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1996 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des diplômes ou certificats d'études étrangers aux grades académiques modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 avril 2004, pour la section sciences biomédicales et pharmaceutiques :

- Mme Brigitte EVRARD, Professeur de Pharmacie Galénique à l'Université de Liège en remplacement de M. Luc ANGENOT, démissionnaire;

- M. Bernard PIROTTE, Professeur de Chimie pharmaceutique à l'Université de Liège;

- Mme Marie-Paule MINGEOT, Présidente de l'Ecole de Pharmacie de l'Université Catholique de Louvain;

- M. Etienne SONVEAUX, Secrétaire Académique FARM et Conseiller aux études de l'Université Catholique de Louvain en remplacement de M. Didier LAMBERT, démissionnaire;

- M. Jean NEVE, Professeur à l'Institut de Pharmacie de l'Université libre de Bruxelles;

- M. Karim AMIGHI, Professeur à l'Institut de Pharmacie de l'Université libre de Bruxelles en remplacement de Mme Jeanine FONTAINE, démissionnaire.

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets au 15 mai 2008.

Bruxelles, le 30 juin 2008.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

